



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du 1^{er} JUILLET 2024

N°2024-21

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 25 juin 2024

Date d’Affichage : 25 juin 2024

PRESENTS : Mesdames, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Loïc CHATILLON donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU,
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Christelle FROMENTEAU donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD,
Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,
Noëlla ROBIN

SECRÉTAIRE : Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 10 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : demande de subvention ACTIV 3 pour l'aménagement de la place des Tilleuls.

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'aménager et de sécuriser la place des Tilleuls devant l'église.
En effet, afin de rendre attractif cette partie du centre bourg et permettre aux habitants, mais aussi aux touristes de trouver un lieu accueillant pour se reposer tout en admirant l'église, des travaux doivent être entrepris.

Le coût financier de ce projet s'élevant à 19 915 € HT, est important pour la commune.
C'est pourquoi le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental, via le plan de financement ACTIV volet 3 (détail ci-dessous).

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Travaux	19 915 €	ACTIV 3	11 551 €	58 %
		Autofinancement	8 364 €	42 %
TOTAL	19 915 €	TOTAL	19 915 €	100 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Département pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

AR Prefecture

086-218601862-20240701-2024_21-DE
Reçu le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024



Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 1^{er} juillet 2024
Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux